

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Tous les conseillers présents sauf :

Amandine BOUNIOL qui donne pouvoir à Catherine COINTE.

C.Cointe / Secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 1/03/21.

1- Vote du compte administratif 2020 :

Il est à noter que les restes à réaliser concernent principalement une partie des travaux prévus pour la réalisation de la route des chênes.

AF à l'unanimité.

2-Vote de l'affectation de résultat 2020 :

AF à l'unanimité .

3-Vote des taux d'imposition 2021 :

Rappel : 3 taxes sont prévues et collectées , la taxe d'habitation, la taxe foncière sur propriété bâtie, la taxe foncière sur propriété non bâtie.

Depuis 2019, la taxe d'habitation est supprimée par étapes et sera abandonnée définitivement en 2023. A cette date plus aucun administré ne paiera la taxe d'habitation.

Il est prévu une compensation par l'état de ce manque à gagner pour les communes via des dispositifs financiers et comptables complexes mais à partir des taux fixés en 2017 . Or les taux ont légèrement augmenté depuis, pour atteindre en 2020 14.54 % (part communale).

Mr le Maire propose de fixer le taux de la taxe foncière des propriétés non bâties à : 14.83 %.

Comme suit :

TFPB : (14.83 % + 15.51 %) soit 30. 34 %.

Le taux de la taxe des propriétés non bâties reste inchangé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte cette modification :

ADF : 5 - ABS : 3 - AF : 7

4 - Vote du budget prévisionnel 2021 :

Les travaux de la route des chênes et le renforcement du réseau en bornes en incendie du lotissement des châtaigniers concentrent une partie importante du budget prévisionnel 21.

Pour autant il est envisagé une rénovation énergétique des bâtiments communaux très énergivores ainsi qu'un changement de matériel informatique du secrétariat de mairie. D'autres travaux sont prévus et seront planifiés sur l'année en fonction notamment, de l'avancement de la route des chênes

AF à l'unanimité.

5 - Validation des autorisations spéciales d'absences (ASA) :

Cette délibération concerne les autorisations d'absences spéciales du personnel communal.

AF à l'unanimité.

7 - Contrat de photocopieurs mairie et école :

Le nouveau contrat proposé par C'PRO est adopté par :

AF : 12. ADF : 2 ABS : 1

8 - Questions diverses :

- **CAUE** : Une première réunion de travail a eu lieu avec les deux architectes conseils et a permis de faire le point sur les pistes de réflexions quant à l'aménagement de notre village. Des métrés détaillés de l'ensemble des bâtiments communaux pour lesquels des plans n'étaient pas disponibles ont été réalisés . Afin d'associer les utilisateurs de l'école, de la salle des fêtes, de la salle des associations, et de connaître leurs besoins et souhaits, des questionnaires ont été envoyés (sont concernés : les institutrices, parents d'élèves, présidents d'associations, élus, personnel communal).

Une synthèse de ces questionnaires sera réalisée et envoyée au CAUE pour alimenter le diagnostic.
Prochaine réunion de travail CAUE/ Mairie - début mai.

-Dossier grêle de 2019 :

Les nombreux travaux de réfection des toitures et de dégâts des eaux ont débuté . Un désamiantage de certains bâtiments est obligatoire, les travaux démarreront dès que possible en lien avec l'entreprise de charpente.

Les travaux seront planifiés en tenant compte des milieux occupés : Ecole - Mairie.

Il est à noter que seront réalisés en parallèle l'isolation de certaines toitures pour laquelle des subventions ont été demandées au département et autres partenaires et qui viennent d'être accordées.

- Taxe d'aménagement spéciale lotissement les châtaigniers :

Une réflexion technique avec le Cabinet BEAUR mais aussi budgétaire est en cours sur une éventuelle majoration de cette taxe.

La séance est levée à 22 heures.